

DECRET N° 2016- 684 du 07 novembre 2016
portant approbation de la Déclaration de
Politique Sectorielle du secteur de
l'économie numérique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2016-420 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication ;
- Vu** le décret n°2016-443 du 27 juillet 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil du Numérique à la Présidence de la République ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Economie Numérique et de la Communication,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 octobre 2016,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvée la Déclaration de Politique Sectorielle du secteur de l'économie numérique, telle qu'elle figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le Ministre de l'Economie Numérique et de la Communication, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Conseil du Numérique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 novembre 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



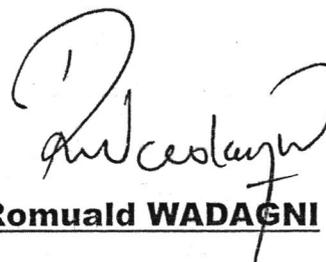
Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie Numérique
et de la Communication,



Rfiatou MONROU

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MENC : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 3 ; JORB : 1.